



Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 30 mars 2015, de 11 h 55 à 12 h 20.

SONT PRÉSENTS : M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef  
M. Stéphane Germain, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (rendez-vous médical)  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère (vacances)  
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau de coordination de la gouvernance
  - 3.1 Mémoire - Sommet économique régional
  - 3.2 Négociations- Entente de financement
4. Patrimoine, culture et territoire
  - 4.1 Site Uashassihstsh
5. Travaux publics et habitation
  - 5.1 Dérogation à la politique d'acquisition de biens et de services – Contrat rue Mahikan
6. Levée de la réunion

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Gilbert Dominique et M<sup>me</sup> Julie Rousseau sont absents. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte. En l'absence du Chef Dominique, M. Stéphane Germain assume la présidence de la réunion.

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DE COORDINATION DE LA GOUVERNANCE

### 3.1 MÉMOIRE – SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

#### RÉSOLUTION N° 6012

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important que les droits ancestraux des Pekuakamiulnuatsh soient pris en compte dans le développement régional et dans l'utilisation de Tshitassinu et des ressources qu'il renferme;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan estime que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh doit avoir une place distincte et spécifique dans le développement régional tout en se préoccupant d'une cohabitation harmonieuse sur le territoire partagé avec ses voisins québécois;

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Couillard, à titre de ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, a commandé la tenue d'un Sommet économique régional qui se tiendra en juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce sommet économique rassemblera les principaux leaders régionaux afin de dégager des orientations et grandes balises pour le développement régional et que cela constitue une opportunité de promouvoir l'importance de nos droits et de notre place dans le développement;

CONSIDÉRANT QUE ce sommet économique ne vise pas de projets spécifiques, mais des thèmes structurants et qu'en conséquence, un mémoire a été préparé en visant trois cibles soit :

- L'importance d'une entente avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sur les développements;



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

- Un équilibre entre la protection du caribou et le développement forestier;
- La promotion de l'énergie communautaire comme outil de support du développement.

IL EST RÉSOLU d'approuver le mémoire déposé dans le cadre du Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'en autoriser l'envoi selon la procédure prévue pour la tenue du Sommet économique régional.

Proposée par M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne  
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault  
Adoptée à l'unanimité

### 3.2 NÉGOCIATIONS – ENTENTE DE FINANCEMENT

#### RÉSOLUTION N° 6013

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, vise la conclusion d'un projet de traité d'ici décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour y arriver, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait chaque année des demandes budgétaires dans des programmes prévus à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre le processus de négociation globale, le Regroupement Petapan inc. a besoin de fonds dont une partie sera décentralisée à chacune des Premières Nations impliquées;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction générale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à signer :

- Les accords de prêt pour les revendications autochtones du Regroupement Petapan inc. 2015-2016 dont l'accord de prêt de fonds de 600 000 \$, avant analyse finale par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada;
- Le billet à ordre, c'est-à-dire la reconnaissance de dette reliée à l'accord de prêt;
- L'entente de décentralisation de fonds dans le cadre des programmes « Rassembler nos forces et autonomie »;

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

- L'entente de décentralisation de fonds dans le cadre de l'accord de prêt pour les revendications autochtones aux fins de la négociation globale.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

## 4. PATRIMOINE, CULTURE ET TERRITOIRE

### 4.1 SITE UASHASSIHTSH

#### RÉSOLUTION N° 6014

CONSIDÉRANT QU'il est devenu évident que l'interrelation entre le site Uashassihstsh et le Musée amérindien doit faire partie des intrants à l'analyse et à l'élaboration du plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE les activités et les infrastructures des deux sites de transmission et de tourisme doivent devenir complémentaires afin de bonifier l'offre plutôt que de compétitionner l'un contre l'autre;

CONSIDÉRANT QUE les changements majeurs qui seront apportés par le gouvernement du Québec en matière d'offre touristique et d'offre muséale obligent de revoir notre stratégie afin qu'elle soit globale pour Mashteuiatsh et complémentaire à l'offre régionale;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion entourant le plan de développement doit donc prendre en compte beaucoup plus d'éléments que la réflexion ponctuelle sur une offre de produits et de services au site Uashassihstsh attendue dans la demande du Conseil en juin 2014;

CONSIDÉRANT la session de travail de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à laquelle a été déposée la proposition de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh qui permet :

- De maximiser l'utilisation des ressources et diminuer les dépenses d'opérations du site Uashassihstsh et du Musée amérindien;
- D'optimiser les offres des deux sites de transmission et de tourisme les rendant complémentaires;

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

- D'adapter les deux volets prévus dans le plan d'affaire : transmission et tourisme, de façon à créer une dynamique complémentaire entre les deux offres;
- De stabiliser l'offre touristique, facteur essentiel pour pouvoir en faire la promotion et attirer une plus grande clientèle;

CONSIDÉRANT les investissements antérieurs majeurs de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le faible retour sur ces investissements et la capacité de payer actuelle de l'organisation, il est difficile de justifier un investissement des Fonds autonomes à la hauteur du montant demandé;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier proposé par la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh pour l'année 2015-2016 est issu des frais réels plutôt qu'un exercice de prévision financière;

CONSIDÉRANT l'obligation prévue à l'entente de financement actuelle qui prévoit que la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh doit compléter la contribution de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan par des sources de financements externes;

IL EST RÉSOLU de modifier l'entente de financement 2014-023 (3) en demandant à la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh de déposer un plan de développement global pour le site Uashassihstsh et le Musée amérindien en ajustant l'échéance pour le 1<sup>er</sup> décembre 2015;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'adopter la proposition de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh permettant de maximiser l'utilisation des ressources et diminuer les dépenses d'opération du site Uashassihstsh et du Musée amérindien;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'accorder un montant de 300 000 \$ pour les frais d'opérations et d'animation du site Uashassihstsh et 75 000 \$ pour les frais de gestion, pour un total de 375 000 \$ puisés de la façon suivante dans les fonds autonomes :

- 50 % volet culturel pour un montant de 187 500 \$;
- 25 % volet économique pour un montant de 93 750 \$;
- 25 % volet communautaire pour un montant de 93 750 \$.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

## 5. TRAVAUX PUBLICS ET HABITATION

### 5.1 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES – CONTRAT RUE MAHIKAN

#### RÉSOLUTION N° 6015

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QU'Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada est prêt à couvrir l'ensemble des dépenses relatives au projet de la rue Mahikan qui auront été enregistrées avant le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan devra, même sans financement, procéder aux travaux correctifs de la rue Mahikan en 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rosario Martel possède l'expertise pour réaliser ces travaux selon le budget disponible;

IL EST RÉSOLU d'accepter de déroger à la Politique de biens et de services et d'octroyer directement le contrat à Rosario Martel, et ce, sans appel d'offre pour un montant maximal de 70 000 \$ pour effectuer les travaux correctifs de la rue Mahikan afin que la dépense soit engagée avant le 31 mars 2015;

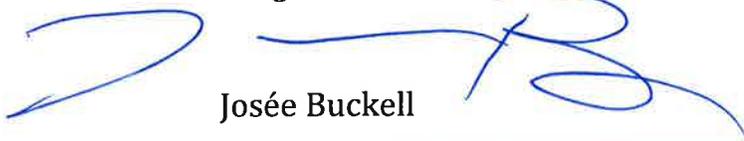
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice – Travaux publics et habitation à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault  
Adopté à l'unanimité

## 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 12 h 20, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell